

déjà la souveraineté sur ces deux châtelainies, ainsi que sur celle de Thoissey, mais il n'en donne pas de preuves.

Les successeurs de Guichard III acquirent encore la vassalité de nombreux châteaux moins importants, comme Monteil, pour lequel les seigneurs de Villars leur firent hommage, Chaneins et beaucoup d'autres, « presque tous les fiefs de la souveraineté », dit Aubret, qui assure aussi que, longtemps avant ces acquisitions, les sires étaient les seigneurs supérieurs de toutes ces châtelainies, bien qu'elles ne relevassent pas d'eux en fief. Tout en lui laissant la responsabilité de cette assertion, on peut affirmer qu'à cette époque ils possédaient, d'une façon ou d'une autre, la plus grande partie de la Dombes. Bien plus, de même qu'à l'ouest ils avaient des fiefs importants, en dehors des frontières du Beaujolais, ainsi à l'est ils en avaient en dehors des limites des Dombes, à savoir les seigneuries de Châteauneuf en Valromeys, de Virieu-le-Grand et de Cordon en Bugey.

Plus tard, en 1218, ils firent encore une plus belle acquisition, par le mariage d'Humbert V avec Marguerite de Baugé, qui apporta en dot à son mari la seigneurie de Miribel. Dès lors leurs possessions s'étendirent jusqu'aux vieux fossés de Lyon, vers la côte Saint-Sébastien, avec juridiction sur les deux bords du Rhône, sur les îles et brotteaux qui s'y formaient et sur les vingt-quatre moulins qui y étaient établis, sans compter des droits de souveraineté sur Vaux, Villeurbanne et plusieurs autres terres du Viennois. Guichard VI céda tous ces droits de juridiction et de souveraineté sur la ville de Lyon et Saint-Sébastien à l'archevêque qui lui remit en échange la moitié de la juridiction qu'il partageait avec ce seigneur à Meximieux. Avant lui, Louis son père avait abandonné à Humbert de la Tour les